



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 12 décembre
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 06 décembre
2024

Étaient présent(e)s : André MOLINO, Maire,

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Christine ARNAUDO,
Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjoint(e)s
Patrick MAGRO, Denis CANI, Patrick DUBESSE, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Gaëlle
LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Paul
BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Conseiller(e)s municipaux(ales)

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s : Sophie CELTON par Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-
MAZET par Virginie AUTIE, Gérard ESCOFFIER par Louisa HAMMOUCHE, Manuel PINTO par
Patrick MAGRO, Ludovic DI MEO par Audrey CERMOLACCE, Carole ALBOREO par Jérémy
MARTINEZ

Étaient excusé(e)s et non représenté(e)s : Thierry AUDIBERT, Nathalie CIPRIANI

Étaient absent(e)s : Marie-Catherine BIANCO, Djelloul OUARET, Anne OLIVERO, Philippe
REYNAUD

Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20241212-13-12-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024

Publication : 18/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N°13.12.2024

**OBJET : FINANCES COMMUNALES – Approbation des rapports de la CLECT portant
évaluation des charges transférées entre la Métropole et ses communes membres au
titre des transferts et restitutions de compétences.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Le Conseil de la Métropole a approuvé le transfert d'équipements culturels et sportifs sur le
périmètre des communes d'Aix-en-Provence et Miramas. Par ailleurs, des corrections ont été
apportées aux évaluations des charges transférées au titre de la compétence voirie pour les
communes d'Aix-en-Provence, Grans, Istres et Miramas. C'est dans ce cadre que la CLECT
a, le 23 septembre 2024, adopté des rapports d'évaluation définitive des charges
transférées.

Conformément aux dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des
Impôts, le Président de la CLECT a notifié à la Commune les rapports d'évaluations adoptés
par la commission le 23 septembre 2024. Ceux-ci sont annexés au présent rapport.

Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, il appartient aux conseils
municipaux des communes, d'approuver, par délibérations concordantes, les rapports de la
CLECT portant évaluation du montant des charges transférées, dans un délai de trois mois
suivant la notification susmentionnée. Chaque conseil municipal est ainsi appelé à se
prononcer à la majorité simple de ses membres sur les rapports transmis par le Président de
la CLECT.

L'accord des conseils municipaux des communes membres de la Métropole doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population.

A défaut de l'approbation dans les délais et selon les conditions de majorité précitées des rapports d'évaluation précités et ci-annexés, il reviendrait, en application du Code Général des Impôts, au représentant de l'Etat dans le département de constater, par arrêté, le coût net des charges transférées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu les rapports d'évaluations adoptés par la CLECT et notifiés par son Président, ci-annexés.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE les rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ci-annexés portant évaluations des charges transférées pour chaque commune membre de la Métropole et chacune des compétences transférées ou restituées.

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Septèmes-les-Vallons. The stamp contains the text 'MAIRIE de SEPTÈMES-LES-VALLONS' around the top edge, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and 'N°8 (B-du-Rh.)' at the very bottom. In the center of the stamp is a coat of arms. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp, and the name 'André MOLINO' is printed in blue below the signature. The words 'Le Maire,' are written in blue ink above the signature.

Le Maire,
André MOLINO